

Subventions aux EPCI : SERVICES 1/2

SERVICES		EPCI	
Cartographie, Système d'Information Géographique (article 7.1)		Cotisation annuelle : 1 500 € année 1 et 500 € / année suivante Forfait pour récupération de données : 1 000 € / jeu de données	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Développement des outils		Acquisition de logiciels, relevés terrains, traitement de données, prestations géomatiques - 30 % des heures internes	70 % des heures internes SICECO
Outils d'instruction des autorisations d'urbanisme (article 7.1)		Cotisation annuelle : 1 500 € la première année et 500 € les années suivantes Forfait pour récupération de données : 1 000 € / jeu de données	
Pré-diagnostic énergétique des bâtiments (article 7.3)		Forfait annuel d'adhésion : 380 € / EPCI / an (convention de 5 ans)	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Pré-diagnostic énergétique du patrimoine bâti		15 % du HT + 50 % de la TVA	85 % du HT + 50 % de la TVA
Logiciel suivi énergétique		Saisie des factures énergie Accès au logiciel	100 € de forfait la 1 ^{re} année
Contrat de maintenance		Conseil, élaboration et suivi 0 % du TTC de l'AMO ⁽¹⁾ 0 % du TTC du contrat	100 % du TTC de l'AMO ⁽¹⁾ 100 % du TTC du contrat
Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) (article 7.4)		Forfait annuel d'adhésion : pas de cotisation	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)	Gestion du dépôt	Dépôt des dossiers réalisés par le SICECO 100 % des frais de dépôt	0 %
	Bénéfice vente	30 %	70 %
Énergies Renouvelables (article 7.5)		Forfait annuel d'adhésion : défini par convention	
Missions		Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Chaufferie bois sans vente de chaleur Photovoltaïque raccordé au réseau Méthanisation Hydroélectricité Éolien		Accompagnement technique : nombre d'heures défini par convention 50 % des heures internes SICECO 0 % du TTC des frais externes	50 % des heures internes SICECO 100 % du TTC des frais externes Aides Europe, Ademe, Région, conseil départemental : au cas par cas

Subventions aux EPCI : SERVICES 2/2

SERVICES	EPCI	
Planification énergétique (article 7.6)	Forfait annuel d'adhésion : défini par convention	
Missions	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
PCAET, Urbanisme, aménagement, PLUI, Stratégie énergétique ...	Conseils pour intégration prescriptions en énergie : nombre d'heures défini par convention Études énergétiques : jusqu'à 50 % du reste à charge du HT + 50 % de la TVA Accompagnement : 50 % des heures internes SICECO	Études énergétiques : solde du HT + 50 % de la TVA Accompagnement : 50 % des heures internes SICECO
Instruction des DT/DICT (article 7.8)	Forfait annuel d'adhésion : 7 € / km / an / réseau	
Missions	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Réponses aux DT/DICT (pour un réseau)	Récupération des données dans le cadre du service «cartographie» ou mise à disposition d'un accès à un outil de consultation	70 % des heures internes SICECO
Assistance au contrôle de la réalisation des travaux de voirie hors conception (article 7.9)	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Suivi des travaux de voirie courants (convention à établir)	Organisation, précision des besoins, élaboration des supports techniques pour les demandes de subvention et la consultation des entreprises	Coût des travaux* < 15 000 € ➡ 2 % ≥ 15 000 € et < 60 000 € ➡ 1,5 % ≥ 60 000 € ➡ 1 % Forfait de 100 € par dossier en cas de non réalisation des travaux

* € HT avec révision hors pénalités

Tous les services font l'objet de la signature d'une convention reprenant les éléments ci-dessus complétés des quantités d'heures internes identifiées par le SICECO. La convention précise les modalités de mise en œuvre (calendrier de préparation, durée, données à fournir, etc.) et fait l'objet d'une validation par le bureau du SICECO.